



PROCÈS-VERBAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine POLO COINTRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juin 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

Présents : Christine POLO COINTRE, Jean-Luc FOURNEYRON, Nathalie TEXIER, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christian RICHARD, Jean-Louis DREVEAU, Patricia CAILLETEAU GILLET, Sylvain FORGEARD, Laetitia SARDET TABUTEAU, Etienne SERADIN, Anne NIBAUDEAU, Marion AUBRUN, Olivier DURRAULT, Manon MUTEL.

Absent excusé : Christophe GABARD.

Pouvoir : Christophe GABARD donne pouvoir à Christine POLO COINTRE.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Marion AUBRUN a été élue secrétaire en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

À l'ordre du jour :

I. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 mai 2026 :

Madame le Maire, Christine POLO COINTRE donne lecture du compte-rendu de la séance du 13 mai 2026, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans observation.

II. Intervention de la gendarmerie :

Le gendarme BENETEAU aborde les points suivants :

- Bilan des interventions 2025 sur la commune,
- Participation citoyenne,
- Tranquillité vacances (demande possible en ligne),
- Application Tchap,
- Les gestes/conseils en cas de cambriolage.

Il demande également à Jean-Luc FOURNEYRON s'il a eu contact avec Monsieur BENARD concernant la mise en place d'un système de télésurveillance sur la commune. Jean-Luc FOURNEYRON le relancera.

III. Délibérations :

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n°2026-DLC/BER-204 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des deux sénateurs de la Vienne le dimanche 27 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le nombre de délégués titulaires fixé à 3 et le nombre de suppléants fixé à 3 pour la commune de Tercé ;

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les 3 premiers élus étant délégués et les 3 suivants suppléants.

CONSIDÉRANT qu'une seule liste a été déposée « Pour Tercé », que 14 membres du conseil étaient présents dont 1 avait reçu pouvoir ;

Madame le Maire, présidente du bureau de vote, indique que ce dernier est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il est ensuite procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Nombre bulletins blanc ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste « Pour Tercé » :

- Suffrages obtenus : 15
- Nombre de délégués obtenus : 3
- Nombre de suppléants obtenus : 3

Sont proclamés élus :

Délégués :

- 1- Christine POLO COINTRE
- 2- Jean-Luc FOURNEYRON
- 3- Anne NIBAUDEAU

Suppléants :

- 1- Sylvain FORGEARD
- 2- Manon MUTEL
- 3- Christian RICHARD

N° D2026_36 – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire expose,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants de se doter d'un règlement intérieur. Ces dispositions s'appliquent à compter du renouvellement général des conseils municipaux suivant la publication de cette loi.

Ainsi, conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Madame le Maire présente alors au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement intérieur du conseil municipal, préalablement transmis à chaque conseiller municipal, qui retrace les modalités de fonctionnement et les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Il est proposé de valider les termes de ce règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

IV. Points thématiques :

- Environnement :

- Nathalie TEXIER fait le point sur l'avancement du dossier Villes et Villages fleuris. L'inventaire des parterres a été réalisé. Le dossier est en cours de constitution.
- Patricia CAILLETEAU GILLET aimerait savoir ce que devient le jardin participatif. Ce dernier est à l'abandon en ce moment.
- La formation proposée par l'association ABEILocales est annulée par manque d'inscriptions.

- Action sociale :

Nathalie TEXIER fait part des points suivants :

- Rencontre avec Monsieur BONNET, d'AXA Assurances, fin mai, sur la proposition du contrat préférentiel « Protection pour ma commune ». Ce dernier vise surtout les personnes âgées et les indépendants. Monsieur BONNET propose d'intervenir lors d'une réunion CCAS pour expliquer cette démarche. Il participera également à la manifestation communale pour Octobre Rose.
- Lors de la réunion CCAS du 1^{er} juin, Monsieur PALLUAU, co-président de Vienne et Moulière Solidarité (VMS) a présenté ses activités dont le transport solidaire. Il recherche activement de nouveaux chauffeurs.
- Plan canicule : la liste des personnes vulnérables a été établie pendant la réunion CCAS. Seules 5 personnes ont été recensées pour l'instant.
- Colis de Noël : Il est proposé de changer l'action sociale en faveur des personnes de plus de 75 ans sur la commune. Les colis de Noël seront abandonnés. Ils seront remplacés par un repas dansant.

- Voirie :

Jean Luc FOURNEYRON énumère les points suivants :

- Le fauchage des accotements a partiellement été réalisé sur la commune. Les agents communaux ont tout fait dans le bourg. Si un problème de visibilité est remarqué dans le carrefour d'une route départementale, il faut le signaler à la mairie qui en informera ensuite le Département.
- Des travaux de remise en état du revêtement est prévu prochainement à la Pithière en direction de Saint Julien l'Ars. Ils dureront 3 jours et la circulation sera interdite pendant une journée.
- Un devis a été demandé à la société SIGNAL pour un panneau « WC publics ». Ce dernier s'élève à 602.00 € TTC. Etienne SERADIN propose qu'un contre devis soit demandé à la société Techni-Marquage situé à La Chapelle-Viviers ou à SERITECH86 situé à l'Isle Jourdain.

- La réunion publique de PHOTOSOL a eu lieu le 1^{er} juin sur le projet d'implantation de panneaux agrivoltaïques sur Tercé et Fleuré. Sur les 52 hectares nécessaires pour le projet, seuls 26 hectares seront exploités pour poser les 76 000 panneaux. Les champs concernés sont actuellement en jachère. Le dépôt du projet en préfecture sera en juillet 2026. Les travaux ne débuteront donc pas avant 2 ans au minimum. Cette opération apportera une recette d'environ 14 500 € annuels à la commune.

- Jean-Luc FOURNEYRON et Nathalie TEXIER feront le point sur les décorations de Noël, le 03 juin, afin de prévoir la pose avec Sorégies.

- Communication :

Charlotte PARENTEAU-DENOEL fait part des points suivants :

- Rencontre avec une journaliste de Grand Poitiers pour la mise en avant du musée dans le magazine « Sortir dans Grand Poitiers – Été 2026 »,

- 10 juin : Réunion du groupe « Communication » pour le magazine de Tercé,

- 12 juin : Prise de vue avec le drone au vu du temps annoncé,

- 15 juin : Sortie du dernier livre de Christian RCHARD et dédicaces au Friaula,

- 17 juin : Vernissage exposition « Envol » de Cassandre à 18h30 à la médiathèque,

- Rappel du mail de la Commission Locale d'Information de la centrale de Civaux sur la campagne de mesures citoyennes de la radioactivité sur le territoire du PPI de Civaux. Tous les administrés intéressés peuvent s'y inscrire.

- Une administrée a demandé qui pourrait récupérer un essaim d'abeilles qui s'est installé chez elle. Elle a été dirigée vers Monsieur Maillard, habitant la commune.

- Madame DELBREIL a proposé à la commune d'intervenir en réunion de CCAS pour évoquer le thème des violences conjugales.

- Enfance / Jeunesse :

- Nathalie TEXIER annonce que l'espace ados organise 4 séjours pendant l'été (Golfe de Gascogne, Festival Au fil du son, séjour Mystère et Vaux sur mer).

- Animations :

Nathalie TEXIER fait part des points suivants :

- La guinguette du foot aura lieu le 06 juin 2026.

- Les 6 et 7 juin, Madame PIAT ouvrira son jardin au public dans le cadre des « rendez-vous aux jardins ».

- Bâtiments :

Madame le Maire fait part des informations suivantes de la part de Christophe GABARD :

- La commune a reçu les devis de l'entreprise NOVA pour l'installation de rideaux/stores dans la classe des Moyens Grands et dans la garderie.

- Le devis concernant l'avancée sur le bâtiment du foyer des jeunes n'est pas retenu car le coût est trop élevé.

- Les devis de NOVA et de PACM ont été comparés pour le remplacement des portes du Mythic et d'un logement communal. Les conseillers demandent à ce que les devis comparés correspondent bien à la même prestation (PVC ou Alu).

Après avoir étudié les différents devis, le conseil municipal donne son accord pour valider celui de Nova pour le remplacement des portes au Mythic et dans le logement communal situé 8 route de Morthemmer. Concernant les stores à l'école, une opération globale sera privilégiée.

- Le groupe de travail « école » prévoit de se réunir le 16 juillet à 18h30.

Madame le Maire annonce au conseil municipal que les travaux nécessaires à l'école pour amélioration la qualité d'accueil des enfants et du personnel seront privilégiés aux autres projets tels que celui de réaménagement du Friaula.

Anne NIBAUDEAU quitte la réunion du conseil municipal à 21h03.

V. Questions diverses :

- Jean-Louis DREVEAU demande si les conseillers peuvent toujours donner un pouvoir en cas d'absence. Le pouvoir est possible et fortement conseillé en cas d'absence d'un membre du conseil municipal. La procédure est rappelée aux conseillers.

- Madame le Maire donne lecture du courrier du Centre de Gestion de la Vienne concernant l'affiliation volontaire d'Eaux de Vienne au Centre de Gestion. En cas d'opposition du conseil municipal, ce dernier doit délibérer. Dans le cas contraire, aucune démarche n'est requise de sa part. Après réflexion, le conseil municipal approuve cette adhésion.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de la Mission Locale d'Insertion du Poitou sur le Fonds d'Aide aux Jeunes. L'objectif est d'apporter une aide financière ponctuelle aux jeunes de 18 à 25 ans révolus éprouvant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents et vitaux (alimentation, soins, logement, etc.). Madame le Maire propose que la commune verse une subvention afin de contribuer à cette mission. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

- Madame le Maire donne lecture du courrier du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (c.a.u.e.). Le c.a.u.e. est une association qui accompagne les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement. Elle propose au conseil municipal d'y adhérer. Les membres du conseil y sont favorables. Le coût de l'adhésion sera de 115.60 € annuels.

- Madame le Maire donne lecture du courrier du collectif des riverains de la salle des fêtes concernant les nuisances sonores liées à cette dernière. Ces administrés aimeraient savoir ce que la commune envisage pour résoudre ces nuisances répétitives. Une réponse sera envoyée à ce collectif. La salle du Friaula est bien équipée d'un détecteur de décibels mais qui est souvent déconnecté car il coupe l'électricité générale en cas de dépassement. Laetitia SARDET TABUTEAU précise qu'il existe des systèmes qui préviennent 3 fois avant de couper l'électricité. Ce sujet sera à approfondir.

- Nathalie TEXIER informe le conseil municipal qu'un ancien restaurateur vend du matériel d'occasion à bas prix et qu'il serait intéressant pour la commune d'en acquérir (friteuse triphasée, etc.). Le conseil municipal y est favorable.

- Sylvain FORGEARD informe le conseil municipal que les subventions existantes pour les projets sportifs sont récapitulées dans un guide prévu à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et quarante minutes.

Le Maire,
Christine POLO COINTRE

La secrétaire de séance,
Marion AUBRUN